

PALIER COMPÉTENCE 2 > LA PRATIQUE D'UNE LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE

Le niveau requis au palier 2 pour la pratique d'une langue étrangère est celui du niveau A1 du cadre européen commun de référence pour les langues

RÉAGIR ET DIALOGUER	DATE
▶ Communiquer, au besoin avec des pauses pour chercher ses mots	
Se présenter; présenter quelqu'un; demander à quelqu'un de ses nouvelles en utilisant les formes de politesse les plus élémentaires; accueil et prise de congé	
▶ Répondre à des questions et en poser (sujets familiers ou besoins immédiats)	
▶ Épeler des mots familiers	
COMPRENDRE À L'ORAL	
▶ Comprendre les consignes de classe	
▶ Comprendre des mots familiers et des expressions très courantes	
▶ Suivre des instructions courtes et simples	
Parler en continu	
▶ Reproduire un modèle oral	
▶ Utiliser des expressions et des phrases proches des modèles rencontrés lors des apprentissages	
Lire à haute voix et de manière expressive un texte bref après répétition	
Lire	
 Comprendre des textes courts et simples en s'appuyant sur des éléments connus (indications, informations) 	
 Se faire une idée du contenu d'un texte informatif simple, accompagné éventuellement d'un document visuel 	
ÉCRIRE	
Copier des mots isolés et des textes courts	
▶ Écrire un message électronique simple ou une courte carte postale en référence à des modèles	
▶ Renseigner un questionnaire	
▶ Produire de manière autonome quelques phrases	
▶ Écrire sous la dictée des expressions connues	
La maîtrise du niveau A1 est validée en le : (préciser la langue vivante)	